

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DU 26 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze, le 26 avril à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, dûment convoqués par le Président, le 18 avril 2011 se sont réunis, au siège de la Communauté de d'Agglomération à Rentilly.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

Date de convocation : 18/04/2011

Date de la publication : 18/04/2011

Nombre de conseillers : 47

en exercice : 47

présents 37

votants : 44

PRESENTS :

- M. Michel CHARTIER, Président,
- M. Patrick GUICHARD, Vice-Président,
- M. Pascal LEROY, Vice-Président,
- M Laurent SIMON, Vice-Président,
- Mme Pierrette MUNIER, Vice-Présidente,
- M. René CRESTEY, Vice-Président,
- M. Vincent TONI, Vice-Président,
- M. Guy JELENSPERGER, Vice-Président,
- M. Patrick MAILLARD, Vice-Président,
- M. Patrice PAGNY, Vice-Président,
- M. Jean-Marie JACQUEMIN, Vice-Président,
- M. Sinclair VOURIOT, Vice-Président,
- M. Roland HARLE, Vice-Président,
- Melle Nacira TORCHE, Vice-Présidente,
- M. Thibaud GUILLEMET, Membre du Bureau,
- M. Gildas LE RUDULIER, Membre du Bureau,
- Mme Martine DELPORTE, M. Alain GALPIN, M. Hervé DENIZO, M. Jean-Charles BLAISON, M. Ali BOUCHAMA, M. Marcel OULES, M. Jacques POTTIER, M. Georges CARRE, M. Jean TASSIN, M. Michel POYAC, Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Paul WESPISER, Mme Sylvie BONNIN, M. Jean-Luc SANSON, Mme Françoise COPELAND, M. Jean-Paul MICHEL, M. Thierry FROMONT, Mme Dominique FRANCOISE, M. Claude VERONA, M. Alain BUIS, Mme Martine ROLLAND,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS:

- M. Laurent DELPECH, Vice-Président, représenté par M. Georges CARRE,
- M. Alain DUCROS, représenté par M. Pascal LEROY,
- M. François TRAEGER, représenté par M. Laurent SIMON,
- Mme Hélène LE CORVEC, représentée par M. LE RUDULIER,
- M. Yvon BAVOUZET, représenté par M. René CRESTEY
- M. Philippe DEGREMONT, représenté par M. Jean TASSIN,
- M. Philippe PEUGNET, représenté par M. Roland HARLÉ,

ABSENTS :

- M. Van-Long NGUYEN,
- M. Denis MARCHAND
- M. Eric STRALEC,

Secrétaire de séance : M. Ali BOUCHAMA est désigné pour remplir cette fonction.

DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE JABLINES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau du 11 avril 2011,

VU la délibération du Conseil Municipale de Jablines en date du 15 avril 2011,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (41 voix pour et 3 votes contres :
Messieurs VOURIOT, VERONA et BUIS) :

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Jablines.
- **DEMANDE** aux Communes membres de délibérer sur l'adhésion de la commune de Jablines à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2010

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau du 11 avril 2011,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (41 voix pour et 3 abstentions Messieurs
VOURIOT, VERONA et BUIS) :

- **ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2010 et les écritures suivantes :
 - Excédent de fonctionnement reporté (R002) : + 2 105 239,48 €
 - Déficit d'investissement reporté (D001) : - 1 708 611,34 €
 - Couverture du besoin de financement (1068) : + 3 003 121,33 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

VU le Code général des collectivités territoriales,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (38 voix pour et 6 voix contre Messieurs
VOURIOT, VERONAJ, BUIS, LEROY, DUCROS et DENIZO) :

- **FIXE** le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2011 à 24,32 %
- **FIXE** le taux de taxe d'habitation pour 2011 à 7,91 %
- **FIXE** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2011 à 0,213 %
- **FIXE** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2011 à 3,02 %

BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (38 voix pour - 3 voix contre Messieurs
VOURIOT, VERONA et BUIS – 3 abstentions Messieurs LEROY, DUCROS et DENIZO) :

- **ADOPTE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2011

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2010 et les écritures suivantes :
 - Excédent de fonctionnement reporté (R002) : + 220 788.90 €
 - Déficit d'investissement reporté (D001) : - 311 539.68 €
 - Couverture du besoin de financement (1068) : + 610 887.82 €

BUDGET ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2011

Avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa séance du 11 avril 2011.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau du 11 avril 2011,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions : Mrs DEGREMONT et TASSIN) :

- **ADOPTE** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2011

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 5 JUILLET 2000 ENTRE LE SAN DU VAL MAUBUEE ET LA COMMUNE DE COLLEGIEN SUR LA REPARTITION DU PRODUIT DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa séance du 11 avril 2011,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention du 5 juillet 2000 entre le SAN du Val Maubuée et la Commune de Collégien relative à la répartition du produit de cotisation foncière
- **NE PROLONGE PAS** la convention au-delà du 31 décembre 2011, et ainsi **CONSTATE** de fait la suppression de la fiscalité de zone sur ladite zone d'activité.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 19 JUILLET 2000 ENTRE LE SAN DU VAL MAUBUEE ET LA COMMUNE DE BUSSY ST MARTIN SUR LA REPARTITION DU PRODUIT DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa séance du 11 avril 2011,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention du 19 juillet 2000 entre le SAN du Val Maubuée et la Commune de Bussy St Martin relative à la répartition du produit de cotisation foncière
- **NE PROLONGE PAS** la convention au-delà du 31 décembre 2011, et ainsi **CONSTATE** de fait la suppression de la fiscalité de zone sur ladite zone d'activité.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE CHARGES TRANSFEREES RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa séance du 11 avril 2011,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 abstentions : Mrs VOURIOT, VERONA et BUIS) :

- **PREND ACTE** du rapport établi par la Commission Locale de Transfert de Charges relatif au transfert de l'enseignement musical
- **TRANSMET** aux communes le rapport final de la Commission Locale de Transfert de Charges relatif au transfert de l'enseignement musical en vue de valider le transfert de charges définitif et l'attribution de compensation finale pour 2011 et les années suivantes.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 heures 05.